UNICEM
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

PERMAT SAS

À l'attention de Philippe PERRIER

Vénissieux, le 13 novembre 2025

Objet : Positionnement dans la démarche Engagement Santé Sécurité année 2025

Cher(e) Collègue,

Vous avez inscrit votre entreprise dans la démarche engagement santé sécurité et répondu au questionnaire qui permet un positionnement au regard des quatre niveaux pour l'année 2025.

Au vu des réponses et justificatifs que vous nous avez communiqués, votre entreprise est positionnée au niveau « Confirmé » pour l'année 2025. Le nombre de points comptabilisés est de « 60 » sur un potentiel de 60, la moyenne régionale étant de 53 pour les dossiers reçus en 2024.

Pour rappel, votre entreprise en 2024 était positionnée « Confirmé » avec un total de « 60 » points.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président de la Commission Santé Sécurité

Sébastien ROUX

Pour mémoire : barème ESS :

1. *Signataire de 4 à 10 points*
2. *Engagée de 11 à 30 points*
3. *Avancée de 31 à 55 points*
4. *Confirmée de 56 à 60 points*

33 rue du Dr Georges Lévy, Parc d'affaires moulin à vent, Bâtiment 51, 69200 Vénissieux
Tél. 04 78 01 15 15 - Site internet : www.unicem.fr - E-mail : emma.ravanier@unicem.fr
N° SIRET 779193200 00036 - CODE APE 911A

Tableau récapitulatif résultats de l'entreprise ESS 2025 : PERMAT SAS

Actions ou/et résultats	Nombre de points possibles	*Nombre de points comptabilisés*
▪ Signature et affichage dans chaque site de l'Engagement ainsi que des résultats annuels	4	4
▪ Mise à jour au minimum annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)	5	5
▪ Mise en œuvre d'un plan d'action annuel	5	5
▪ Présence du directeur technique à toutes les visites avec l'OEP	5	5
▪ Concertation sécurité avec les entreprises extérieures	5	5
▪ Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité ou forum sécurité	2	2
▪ Désignation du correspondant Santé-Sécurité	2	2
▪ Communication annuelle des informations Santé-Sécurité *(dossier complet envoyé dans les délais)*	2	2
▪ Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants	5	5
▪ Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	5	5
▪ Points Santé-Sécurité mensuels avec le personnel	3	3
▪ Nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'OEP (partie technique) *Nota : dans le cas d'entreprise multi sites, c'est la moyenne régionale des remarques cumulées de tous les sites qui est prise en compte*	**0 à 9 remarques : 12 Points** **10 à 30 remarques : 5 Points** **+ de 30 remarques : 0 Point**	12
▪ Réduction du taux de fréquence de l'entreprise ou maintien à 0	5	5
Total		60